

Yuji TOGO

Université de Kyoto

Les verbes de sentiment en français et en japonais : autour de la prédication épistémique

1. Présentation du problème

On observe en japonais des contraintes concernant les personnes grammaticales à propos de certains prédicats.

(1) Prédicats de sensation

a. (Watashi-wa) Samui / Atama-ga itai.

"J'ai froid. / J'ai mal à la tête."

b. *Kimi-wa samui / atama-ga itai.

"Tu as froid. / Tu as mal à la tête."

c. *Yamada kun-wa samui / atama-ga itai.

" Yamada a froid. / Yamada a mal à la tête."

(2) Prédicats de sentiment

a. Watashi-wa ureshii / kanashii. "Je suis content / triste."

b. *Kimi-wa ureshii / kanashii. "Tu es content / triste."

c. *Yamada kun-wa ureshii / kanashii.

"Yamada est content / triste."

(3) Prédicats exprimant la facilité et la difficulté

a. Watashi-wa kono jisho-ga tsukai-yasui

"Pour moi, ce dictionnaire est facile à utiliser."

b. *Kimi-wa kono jisho-ga tsukai-yasui

"Pour toi, ce dictionnaire est facile à utiliser."

c. *Yamada kun-wa kono jisho-ga tsukai-yasui

"Pour Yamada, ce dictionnaire est facile à utiliser."

(4) Prédicats exprimant un souhait

- a. Watashi-wa pari-ni ikitai. "Je voudrais aller à Paris."
- b. *Kimi-wa pari-ni ikitai. "Tu voudrais aller à Paris."
- c. *Yamada kun-wa pari-ni ikitai.

"Yamada voudrait aller à Paris."

(5) Prédicats de pensée

- a. Watashi-wa Hanshin-ga yûshôsuru-to omou.
"Je pense que Hanshin remportera la victoire."
- b. *Kimi-wa Hanshin-ga yûshôsuru-to omou.
"Tu penses que Hanshin remportera la victoire."
- c. *Yamada kun-wa Hanshin-ga yûshôsuru-to omou.
"Yamada pense que Hanshin remportera la victoire."

(6) Auxiliaires exprimant la volonté "-u", "-you", "-mai"

- a. Sâ, (watashi-wa) tabeyô.
"Moi, je vais commencer à manger."
- b. *Sâ, kimi-wa tabeyô.
"Toi, tu vas commencer à manger."
- c. *Sâ, Yamada kun-wa tabeyô.
"Yamada va commencer à manger."

On constate que tous ces prédicats ne s'utilisent qu'à la première personne. Nous appellerons ces prédicats *prédicats subjectifs*.

Si l'on veut employer ces prédicats à la deuxième ou à la troisième personne, il est nécessaire d'y ajouter des auxiliaires "-yôda" ou "-sôda", exprimant respectivement la supposition et le jugement basé sur l'apparence.

- (7) a. *Yamada kun-wa tanoshii.
"Yamada est joyeux (se réjouit)."
- b. Yamada kun-wa tanoshii-yôda / tanoshi-sôda.
"On imagine Yamada joyeux. / Yamada a l'air joyeux."

Par contre, le français ne connaît pas cette servitude ; aucun des prédicats correspondant en français n'est réservé à la première personne. Dans les exemples ci-dessous, les énoncés à la deuxième personne paraissent moins naturels que les autres pour la simple raison que l'on

informe rarement son interlocuteur de ce qui concerne celui-ci personnellement. D'où l'informativité presque nulle de ces énoncés, excepté le cas où ils fonctionnent comme confirmation. L'acceptabilité relativement faible des exemples à la deuxième personne n'a donc rien à voir avec le problème traité ici.

(8) a. Je suis triste. / b. ?Tu es triste. / c. Il est triste.

(9) a. J'ai mal à la tête. / b. ?Tu as mal à la tête.

c. Il a mal à la tête.

(10) a. Je veux sortir. / b. ?Tu veux sortir. / c. Il veut sortir.

Pourquoi le français est-il exempt des servitudes que l'on observe en japonais à propos des prédicats subjectifs ? Quelle est l'origine de ces servitudes ? Ce sont des questions auxquelles nous tentons de répondre dans cet article.

2. Etudes précédentes.

2.1. Watanabe (1991)

Watanabe (1991) a montré que les adjectifs japonais se comportent de manière différente quand ils sont combinés avec les adverbes de degré "zuibun" et "taihen", qui signifient tous les deux "très, à un degré élevé".

(11) a. *Watashi-wa taihen* {ureshii / kanashii / tanoshii}.

"Je suis très {joyeux / triste / content }."

b. **Watashi-wa zuibun* {ureshii / kanashii / tanoshii}.

"Je suis très {joyeux / triste / content }."

(12) a. *Kono hon-wa taihen* {buatsui / omoi / omoshiroi }.

"Ce livre est très { épais / lourd / intéressant }.

b. *Kono hon-wa zuibun* {buatsui / omoi / omoshiroi }.

"Ce livre est très { épais / lourd / intéressant }.

Les adjectifs de (12) se combinent indifféremment avec "zuibun" et "taihen", alors que ceux de (11) se combinent mal avec "zuibun". A l'aide de ces deux adverbes de degré, Watanabe a divisé les adjectifs japonais en deux groupes, qu'il appelle "sphère de moi" et "sphère d'autrui".

(13) a. adjectifs appartenant à la sphère de moi

ureshii "joyeux", kanashii "triste", tanoshii "content", sabishii "se sentir seul", sukida "aimer", kiraida "détester", *etc.*

b. adjectifs appartenant à la sphère d'autrui

buatsui "épais", omoi "lourd", takai "haut, cher", akarui "éclairé", shizukada "silencieux", otonashii "réservé", *etc.*

On remarque d'emblée que les adjectifs de (13 a) sont des adjectifs *subjectifs* ; ceux de (13 b) sont des adjectifs *non-subjectifs*.

La servitude de personne était déjà connue avant Watanabe (1991). Beaucoup de linguistes japonais, dont Watanabe lui-même, ont expliqué l'existence de cette servitude de la façon suivante : les sentiments et les sensations sont des phénomènes psychologiques / physiologiques qui se produisent à l'intérieur de celui qui les éprouve. La tierce personne, n'ayant pas la capacité surnaturelle de lire dans la pensée d'autrui, ne peut pas les connaître directement. Tout au plus peut-elle supposer qu'une autre personne ressent quelque chose en s'appuyant sur les comportements ou les apparences de celle-ci. D'où les contraintes de personne.

2.2. Masuoka (1997)

Masuoka (1997) s'oppose radicalement à cette explication communément admise en linguistique japonaise. Son objection peut être résumée de la façon suivante : "il n'est pas approprié d'expliquer les contraintes de personne par des motifs d'ordre épistémologique, car on peut très bien rapporter des choses dont on ne peut avoir la connaissance de manière directe". Il donne les exemples suivants pour étayer son objection.

(14) a. Ce qui se produira dans le futur

Kono chōshi nara, Yokozuna-wa asu-mo katsu.

"Avec la condition physique qu'il a, le champion de sumō gagnera demain aussi."

b. Renseignements obtenus à travers les médias

Shigatsu tsuitachi-ni kōsokudōro-ga kaitsūsuru-yo.

"Une nouvelle autoroute sera inaugurée le 1^{er} avril."

c. Le oui-dire

Otōto-wa shakkin-o kaeshita-yo.

"J'ai entendu dire que mon frère s'est acquitté de ses dettes."

Ce qui se produit dans le futur, des renseignements obtenus indirectement et ce qu'on sait par ouï-dire constituent ce à quoi l'on ne peut pas avoir un accès direct. Les considérations d'ordre épistémologique n'empêchent pas qu'on rapporte ces choses-là de façon directe sans ajouter des formes telles que "-sôda", "-yôda" ou "-rashii" qui dénotent la source indirecte du contenu de l'énoncé.

Au lieu de faire appel à des raisons d'ordre épistémologique, Masuoka propose le principe pragmatique suivant : "le monde intérieur d'un individu constitue son domaine privé. Le droit d'énoncer la valeur de vérité des événements qui se produisent dans le monde intérieur d'un individu est l'apanage de celui-ci". D'après ce principe, on peut regarder la servitude personnelle pesant sur des prédicats subjectifs comme une affaire de politesse. Pourtant, même si l'on adopte la position de Masuoka, le problème reste de savoir pourquoi ce principe pragmatique n'est valable qu'en japonais.

2.3. Registre expressif et registre informatif

Masuoka (1991) propose une distinction de registre de l'énonciation qui nous paraît importante quand on considère les prédicats subjectifs. Il avance qu'on peut distinguer *le registre expressif* et *le registre informatif*. Sur le premier registre, le sujet parlant énonce ses sentiments intérieurs de façon directe, souvent avec une forte valeur d'expressivité ; le sujet grammatical est réservé à la première personne et le plus souvent reste non-exprimé.

(16) a. A, (?boku-wa) kanashiinâ. "Oh, que je suis triste !"

b. *A, taro-wa kanashiinâ "Oh, que Taro est triste !"

Sur le second registre, le sujet parlant relate ses sentiments intérieurs de façon objective dans le but de les faire connaître à une tierce personne ; le sujet grammatical n'est pas réservé à la première personne. Mais aux deuxième et troisième personnes, il faut ajouter des formes telles que "-sôdayo" (grosso modo "avoir l'air"), "-yôdayo" (= il paraît que) ou "-rashiiyo" (= j'ai entendu dire que). De plus, à la première personne, le sujet

grammatical apparaît dans la plupart des cas.

(17) a. Boku-wa totemo kanashiiyo.

"(Je t'informe que) Je suis très triste."

b. Taro-wa totemo kanashisôdayo.

"Taro a l'air très triste."

c. Taro-wa totemo kanashiiyôdayo.

"Il paraît que Taro est très triste."

Quand on compare la distinction de registres proposé par Masuoka avec celle de Watanabe, on remarque une ressemblance et une différence. Le registre expressif de Masuoka n'est autre chose que *la sphère de moi* de Watanabe ; il n'est pas question d'exprimer les sentiments d'autrui sur le registre expressif qui est l'apanage de celui qui ressent les sentiments. On comprend que le registre expressif ne fonctionne qu'à la première personne. Le registre informatif de Masuoka correspond *grosso modo* à *la sphère d'autrui* de Watanabe.

Ce qui mérite tout particulièrement notre attention, c'est que la première personne est possible sur les deux registres ; c'est le point qui différencie les deux registres de Masuoka d'une part et les deux sphères de Watanabe d'autre part, puisque la distribution des personnes grammaticales est strictement complémentaire chez Watanabe : la première personne à *la sphère de moi* et les autres personnes à *la sphère d'autrui*.

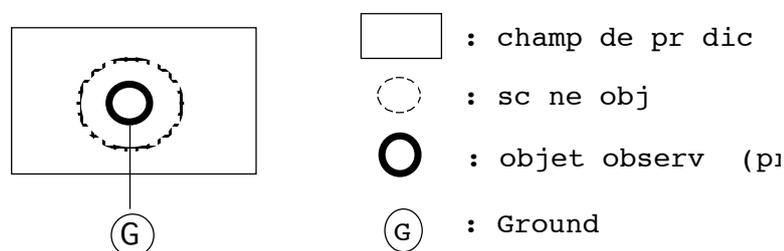
Si la théorie des "deux registres" de Masuoka est intéressante, c'est parce qu'elle pose qu'il y a deux façons d'exprimer les sentiments intérieurs, à savoir la façon "subjective" (registre expressif) et la façon "objective" (registre informatif). En d'autres termes, cette théorie présuppose que l'expression des sentiments intérieurs n'est pas nécessairement **subjective**. Cela revient à reconnaître des degrés de subjectivité dans l'expression des sentiments.

3. Prédications épistémiques et degrés de subjectivité

Pour ce qui est de la subjectivité dans le langage en général, Langacker (1983) a fait une proposition importante dans le cadre de sa

grammaire cognitive. Nous allons passer rapidement en revue quelques notions de base de sa théorie pour revenir ensuite à notre problème des prédicats subjectifs.

Dans la grammaire cognitive, la signification d'une phrase est assimilée à *la conceptualisation* du sujet parlant qui se comporte en tant que *sujet conceptualisant* (désormais **Con**). On appelle *champ de prédication* les états de choses (événements ou états) conceptualisés par **Con** et réalisés comme une phrase. Le schéma de base de l'énonciation prend la forme suivante.

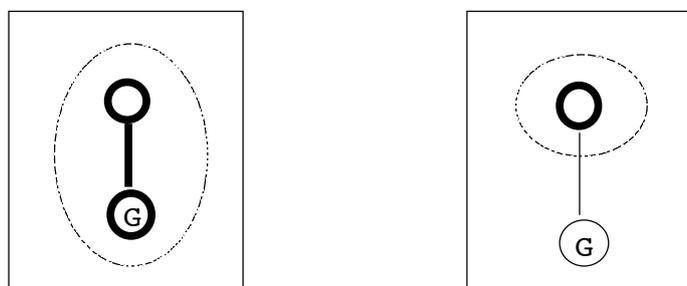


Optimal viewing arrangement (Figure 1)

Le rectangle en trait plein indique *le champ de prédication*. Tout ce qui se trouve à l'intérieur du champ de prédication n'est pas toujours explicitement représenté dans une phrase ; il y a des choses qui restent non-exprimées. Le cercle en pointillé est *la scène objective* (objective scene) ; celle-ci constitue le domaine sur lequel l'attention de **Con** est dirigée. Dans la scène objective se trouve le petit cercle en gras qui indique *l'objet profilé* qui constitue le cœur de la prédication. A l'extérieur du champ de prédication, nous avons G (ground) qui constitue le "fond" de l'énonciation. Langacker utilise le terme de *ground* pour couvrir des notions diverses : "I will use the terme **ground** to indicate the speech event, its setting, and its participants." (Langacker 1983: 113). Parmi les différents éléments énumérés, le plus important est le sujet parlant (**Con**). Si on se permet de simplifier le schéma de Langacker, on peut considérer G (ground) le point où se situe le sujet parlant (**Con**) et à partir duquel celui-ci observe ce qui se passe dans le champ de prédication.

Le schéma de *Optimal viewing arrangement* montre l'arrangement idéal de l'observation (conceptualisation). L'observateur se place en G (ground), en dehors de la scène sur laquelle se produit un événement ; il est donc "dans les coulisses", sans participer à l'événement. C'est le schéma de l'énonciation **objective** par excellence ; la distance entre le sujet parlant (**Con**) et l'événement observé est maximale.

L'inclusion de G (ground) dans le champ de prédication donne des énoncés à caractère déictique. Langacker distingue deux cas d'énoncé déictique.



énoncé déictique (1) (Figure 2) énoncé déictique (2) (Figure 3)

Dans le schéma de l'énoncé déictique (1) , G (ground) est non seulement inclus dans la scène objective, mais *profilé*, c'est-à-dire appréhendé comme objet à représenter au moyen des expressions langagières. Le schéma de l'énoncé déictique (2) en diffère en ceci que G (ground) n'est pas inclus dans la scène objective, ni *profilé*, ce qui revient à dire que G (ground), assimilé au sujet parlant (**Con**), est présent dans le champ de l'observation, mais reste latent, comme un chasseur caché dans un buisson. Jetons un coup d'œil sur des exemples de *Optimal viewing arrangement* ainsi que sur des exemples de l'énoncé déictique (1) et de l'énoncé déictique (2).

(18) *Optimal viewing arrangement*

- a. There is a mailbox across the street from the drugstore.
- b. Ed Klima is sitting across the table from David Perlmutter.

(19) *énoncé déictique (1)*

- a. There is a mailbox across the street from here.

b. Ed Klima is sitting across the table from me.

(20) *énoncé déictique (2)*

a. There is a mailbox across the street.

b. Ed Klima is sitting across the table.

Les phrases de (18) ne sont pas déictiques ; elles ne sont pas assujetties à "moi-ici-maintenant" du locuteur. On peut énoncer (18 a) dans un endroit où le locuteur et l'interlocuteur sont éloignés de la rue et du "drugstore" en question. On peut énoncer (18 b) en regardant une photo de la réception à laquelle ont assisté des linguistes de tous les pays. Ainsi, les énoncés fondés sur le schéma de *Optimal viewing arrangement* sont énonçables par n'importe qui, n'importe où et n'importe quand. C'est dans ce sens qu'ils sont **objectifs**.

Par contre, les phrases de (19) sont déictiques, ce que prouve la présence des termes tels que *here* et *me*. Elles sont donc assujetties à "moi-ici-maintenant" du locuteur. Ce qui caractérise ce genre d'énoncés, c'est que G (ground) y est explicitement représenté sous formes de déictiques *here* et *me*. On voit que *Optimal viewing arrangement* se trouve fléchi et la distance entre le sujet parlant (**Con**) et l'objet conceptualisé diminue ; l'énoncé est *subjectivé*.

Passons maintenant aux exemples de (20). Ils sont déictiques comme les phrases de (19), mais différent en ceci que les éléments de G (ground) y sont totalement absents. Cela ne signifie pas que G (ground) ne participe pas à l'élaboration de ces énoncés ; tout au contraire, il y participe activement dans la mesure où la préposition *across* ne fonctionne pas sans le repère X à partir duquel l'orientation de *across* est calculé. Le sens de *across* est nécessairement "across something **from X**". Ainsi G (ground) est dans le champ de prédication dans la mesure où il participe à l'élaboration langagière de l'événement, mais reste en dehors de la scène objective, puisqu'il ne fait pas lui-même l'objet de représentation.

Langacker a proposé d'appeler le schéma de l'énoncé déictique (2) **prédication épistémique**. Ce qui compte pour nous, c'est que les exemples de (20) sont plus *subjectifs* que les énoncés regroupés sous (18) et (19).

Pour reprendre la situation du congrès international des linguistes, on peut dire "Look at this photograph. Ed Klima is sitting across the table from me !" (énoncé déictique 1) en regardant une photo quelques jours après le congrès, mais on ne peut pas dire "Look at this photograph. *Ed Klima is sitting across the table !" (énoncé déictique 2) dans la même situation. La prédication épistémique est tellement assujettie à "moi-ici-maintenant" du locuteur qu'on ne peut l'énoncer que sur les lieux mêmes où l'événement se produit et au moment même de son occurrence.

Il est loisible de considérer la forte subjectivité de la prédication épistémique sous un autre angle. Celle-ci représente l'image du monde (événement conceptualisé) vue à travers les yeux du sujet parlant (**Con**) ; le point de vue du sujet parlant (**Con**) étant incorporé dans le champ de prédication tout en restant en dehors de la scène objective, il est en même temps omniprésent et invisible. Mettons ici que le sujet parlant soit moi-même. L'image du monde que représente la phrase que j'énonce sur ce registre est un coin du monde découpé par mon regard ; c'est une partie du monde que j'ai vue à partir de mon point de vue. Celui-ci ne peut pas être partagé par d'autres personnes, si bien que l'image du monde que j'ai présentée avec mon énoncé à prédication épistémique ne peut pas non plus être partagée ni par vous, ni par d'autres personnes.

4. Prédicats subjectifs et prédication épistémique

Nous allons maintenant revenir à notre problème de départ : les prédicats subjectifs et la servitude de personnes grammaticales. Les prédicats subjectifs ont ceci de particulier que les objets de prédication se trouvent à l'intérieur du sujet parlant. On constate que *Optimal viewing arrangement*, qui constitue le fondement de la prédication objective, s'avère irréalisable, puisque *Optimal viewing arrangement* exige une distance maximale entre l'observateur et l'objet observé. Restent les deux schémas de l'énoncé déictique (1) et de l'énoncé déictique (2). Nous présumons d'ailleurs qu'il se produit une scission de soi ("self"), que nous représentons par S (soi en tant qu' observateur) et S' (soi en tant qu'objet observé). Voici

les deux schémas de prédication des prédicats subjectifs

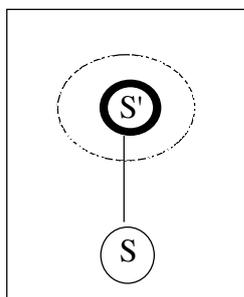


Schéma (1) (Figure 4)

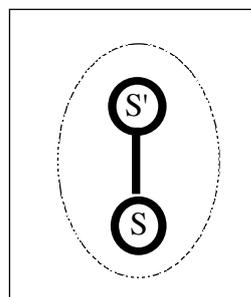


Schéma (2) (Figure 5)

Dans le schéma (1), le sujet parlant en tant qu'observateur (S) reste en dehors de la scène objective et seul l'objet observé (S') est *profilé*, c'est-à-dire doté d'une expression langagière. C'est un cas de *prédication épistémique*. Dans le schéma (2) par contre, S et S' se trouvent tous les deux dans la scène objective, donc *profilés*. Ce n'est pas un cas de *prédication épistémique*

Nous voudrions avancer ici l'hypothèse suivante : le registre expressif des prédicats subjectifs en japonais correspond au schéma (1). Il présente le plus haut degré de subjectivité.

(21) (= (16)) A, (?boku-wa) kanashiinâ. "Oh, que je suis triste !"

Comme Masuoka l'a fait remarquer, le registre expressif est l'apanage de la première personne. C'est un monde où "Je" prédomine sans partage. C'est *la sphère de moi* de Watanabe, dans laquelle les autres ne peuvent pénétrer. Sur ce registre, le sujet grammatical de première personne est le plus souvent absent de la surface : c'est ce que prédit le schéma de *prédication épistémique*.

Le registre informatif correspond, à notre avis, au schéma (2) ci-dessus.

(22) (= (17))

a. Boku-wa totemo kanashiiyo.

"(Je t'informe que) Je suis très triste."

b. Taro-wa totemo kanashisôdayo. "Taro a l'air très triste."

Ce registre, étant moins subjectifs, est ouvert à toutes les personnes grammaticales. A la première personne, le sujet grammatical apparaît le plus souvent. Aux deuxième et troisième personnes, l'adjonction des formes telles que "-sôdayo" (= "avoir l'air"), "-yôdayo" (=il paraît que) ou "-rashiiyo" (= j'ai entendu dire que) est de rigueur. C'est donc à ce registre que les contraintes de personne grammaticale exercent leur plein pouvoir.

5. Prédicats subjectifs et "sujet de lieu"

On se demandera comment cela se passe en français s'agissant des prédicats subjectifs du genre "être triste" ou "avoir mal". Nous croyons que le schéma de *prédication épistémique* ne s'applique pas au français. Ce registre exige que les traces du sujet parlant (**Con**) soient latentes, alors que la servitude subjectale du français exige au contraire la présence du sujet grammatical. Ces deux exigences contradictoires rendent impossible l'application du schéma de *prédication épistémique*. Restent alors les schémas (2) de la page 223 et *Optimal viewing arrangement*.

C'est au schéma (2) qu'on observe des contraintes de personne en japonais ; on vient de voir que ce schéma s'applique non seulement au japonais, mais aussi au français. Pourquoi alors le français est-il exempt de contraintes de personne ? Pour répondre à cette question, il est nécessaire de considérer la particularité du "sujet" en japonais.

Onoé (1997-8) définit le sujet grammatical du japonais en général comme "le terme principal dans la cognition de l'événement ou de l'état des choses". Prenons des exemples de prédicats non-subjectifs pour voir ce que signifie cette définition.

- (23) a. Yuki-wa/ga shiroi. "La neige est blanche."
- b. Garasu-ga wareta. "La vitre s'est cassée."
- c. Tori-ga tondeiru. "Un oiseau vole."

(23 a) prédique une propriété à l'aide d'un adjectif ; on s'accordera à reconnaître que l'objet auquel la propriété est attribuée est "le terme principal" dans la définition de Onoé. (23 b) relate un changement d'état ou un événement qui se produit spontanément sans intervention d'un agent ;

l'objet dont l'état change, à savoir "la vitre", est considéré comme le terme principal de l'événement. (23 c) représente une action avec un agent ; dans ce cas, l'agent est sans conteste le premier candidat au rôle du terme principal.

Il en va tout autrement des prédicats subjectifs ; les sentiments et les sensations étant des phénomènes psychologiques / physiologiques sans forme discernable, il est difficile de détecter "le terme principal dans la cognition de l'événement ou de l'état des choses". Onoé avance que, dans de telles conditions, "le terme principal" doit être défini comme **le lieu** qui regorge de sentiments ou de sensations. Il propose d'appeler ce type de sujet **sujet de lieu**.

(24) a. Watashi-wa kanashii. "Je suis triste."

b. Watashi-wa ashi-ga itai. "J'ai mal au pied."

Dans ces exemples, d'après Onoé, le sujet *watashi* (je) n'est ni un objet auquel un certain sentiment est attribué comme une propriété, ni un objet subissant un changement d'état ; il se comporte comme le **siège** de sentiments ou de sensations.

Si l'on adopte la conception du sujet proposée par Onoé, on a l'amorce d'une explication des contraintes de personne. Commençons par un exemple du registre expressif.

(25) (= (16)) A, (?boku-wa) kanashiinâ. "Oh, que je suis triste !"

Nous avons vu que G (= ground) garantit la nature déictique de cet énoncé. Et quand on y superpose la définition du sujet en tant que *sujet de lieu*, on arrive à une nouvelle image du sujet des prédicats subjectifs. Des corollaires qui en découlent, nous aimerions insister sur *le double caractère* du sujet : le sujet des prédicats subjectifs est à la fois un *sujet de lieu* et le point de départ des relations déictiques (G). Nous voudrions proposer de voir dans ce *double caractère* du sujet l'origine de la servitude des personnes grammaticales observée à propos des prédicats subjectifs en japonais.

Quand on veut prédiquer un sentiment quelconque, le japonais exige qu'on remplisse deux conditions ; que le sujet grammatical soit un *sujet de*

lieu, et qu'il se comporte comme G (ground). Cette deuxième condition provient de la nature immanente (déictique) des phénomènes psychologiques. Il est alors facile de constater que seule la première personne satisfait à ces deux conditions.

Passons maintenant au registre informatif.

(26) a. *Boku-wa totemo kanashiiyo.*

"(Je t'informe que) Je suis très triste."

b. *Taro-wa totemo kanashisôdayo.*

"Taro a l'air très triste."

c. **Taro-wa totemo kanashii.*

"Taro est très triste."

Le double caractère du sujet est préservé sur ce registre à la première personne. *Boku* (je) est *un sujet de lieu* et le centre des relations déictiques. La différence avec l'exemple (25), c'est que *Boku* (je) est explicitement exprimé, ce qui donne à cet énoncé un caractère plus objectif, plus informatif : "Je te fais part de ma tristesse." Nous avons le schéma (2) de la page 223.

Il en va tout autrement de la troisième personne. Le double caractère du sujet ne se maintient plus : dans l'exemple (26 b), Taro reste un *sujet de lieu*, mais il n'est plus G (ground). Taro est dans la scène objective, donc profilé. L'énonciateur occupe G (ground). On revient au schéma de *Optimal viewing arrangement*, qui exige la séparation de l'observateur et l'observé. Cette disposition ne peut donner, on s'en souvient, que des énoncés à caractère **objectif**. Or, ce qu'on peut observer en se situant en G (ground), ce sont seulement les apparences ou les indices qui dénotent la tristesse de Taro, d'où la nécessité d'ajouter des formes telles que "-sôda", "-yôda", ou "-rashii".

On peut étayer l'hypothèse que nous avons avancée par l'observation suivante : la servitude de personne perd sa validité quand la phrase est mise au passé. Dans l'exemple suivant, nous avons exactement la même forme d'un prédicat subjectif à la première et à la troisième personnes.

(27) a. Watashi-wa kanashikatta. "J'étais triste."

b. Taro-wa kanashikatta. "Taro était triste."

Nous pensons que, lorsqu'une phrase est au passé, elle n'est plus un énoncé déictique, ce qui permet de se passer de G (ground). D'emblée, l'exigence du double caractère du sujet disparaît. C'est pourquoi, croyons-nous, la servitude de personne n'est plus en vigueur au passé.

On peut en dire autant des cas où des prédicats subjectifs sont enchâssés dans des subordinées.

(28) a. *Hanako-wa sakka-ni naritai. "Hanako veut devenir écrivain."

b. [Hanako-ga sakka-ni naritai] to-wa shiranakatta.

"Je ne savais pas que Hanako voulait devenir écrivain."

Un énoncé enchâssé n'est plus déictique ; il n'a pas besoin de son propre G (ground). Le tout est calculé à partir du G (ground) de la principale. C'est pourquoi on peut utiliser un prédicat subjectif nu à la troisième personne.

Nous allons passer à notre dernier problème : pourquoi les prédicats subjectifs du français ne connaissent-ils pas de contraintes de personne ? Nous pensons que la réponse réside dans la différence de la nature du sujet. Le français n'a pas de *sujet de lieu*. Même quand il s'agit de prédicats subjectifs, le sujet en français est appréhendé non pas comme un "siège" où flottent des sentiments informes, mais en tant qu'objet auquel on attribue une propriété. Quand on dit "Paul est grand", on attribue la propriété "(être) grand" à Paul. Et quand on dit "Paul est triste", on attribue la propriété "(être) triste" à Paul. Il n'y a aucune différence quant au rôle du sujet grammatical.

Si on admet cette hypothèse, on peut expliquer la non-existence des contraintes de personne en français. Si le double caractère du sujet est l'origine des contraintes de personne en japonais, l'absence de *sujet de lieu* en français ôte d'emblée toute validité à la servitude de personne. Aux deuxième et troisième personnes, le français adopte *Optimal viewing arrangement* tout comme le japonais ; il n'y a donc aucune différence entre les deux langues à ce niveau. Dans *Optimal viewing arrangement*, G (ground) représente le point de vue où se place le Conceptualiseur (**Con**).

Le champ de prédication devient alors l'image vue par **Con**. De plus, G représente un point de vue que tout le monde a le droit de partager ; il est dans le domaine public. Le caractère public de cet arrangement entraîne la nature **objective** de l'énoncé. Face à ces exigences, le français n'a pas de difficulté à prédiquer un sentiment à la troisième personne, dans la mesure où le sujet des prédicats subjectifs se comporte comme un argument auquel on attribue une propriété, tout comme le sujet des prédicats non-subjectifs. On a vu qu'il en va tout autrement en japonais, puisque le sujet des prédicats subjectifs dans cette langue est appréhendé de manière différente. Il n'est pas un argument auquel on attribue une propriété ; il est le **siège** des sentiments. La servitude de personne observée en japonais s'explique finalement par la particularité du sujet des prédicats subjectifs.

6. Conclusion

Nous avons essayé de montrer dans cet article que les schémas de la grammaire cognitive proposés par Langacker sont applicables à l'analyse des prédicats de sentiments ou de sensation. Ces schémas ont permis de montrer qu'un énoncé avec un prédicat subjectif est toujours déictique sur le registre expressif, qui est l'apanage de la première personne, tandis que ces mêmes énoncés *ne sont pas déictiques* sur le registre informatif qui permet l'apparition de toutes les personnes grammaticales. On constate ainsi une différence primordiale entre la première personne d'un côté et les deuxième et troisième personne de l'autre. Nous avons adopté la définition du *sujet de lieu* proposée par Onoé et avons montré que cette conception du sujet est étrangère au français. Nous avons ensuite conclu à la possibilité de rendre compte de la non-existence de la servitude de personne en français par cette différence de la conception du sujet.

Il nous reste à expliquer pourquoi seul le japonais connaît cette forme particulière du sujet qu'est le *sujet de lieu*. Nous regrettons de ne pas pouvoir fournir pour le moment une explication satisfaisante. Nous nous contenterons de quelques suggestions. L'existence du *sujet de lieu* doit avoir un rapport avec le fait souvent signalé que le sujet en japonais n'est

pas un argument privilégié, contrairement au sujet du français. Le sujet du japonais se range au même niveau que les autres arguments comme l'accusatif ou le datif et il est souvent omissible. On peut ajouter un autre fait : le japonais préfère l'existence à la possession ; pour dire "J'ai deux enfants", on dit "Boku ni-wa kodomo-ga futari iru." (A moi, il y a deux enfants.). Là aussi, le sujet est conçu comme un *lieu* où l'existence de quelque chose est prédiquée. La tendance à interpréter un participant comme un lieu favorise sans doute la conception du *sujet de lieu*. Mais il va sans dire que ces discussions doivent être développées dans un autre article.

Bibliographie

- Onoé, K. (1997-8), "Bunpô-wo kangaeru 1, Shugo (1) - (4)" (Réfléchir sur la grammaire 1, Sujet [1] - [4]), *Nihongogaku* (Linguistique japonaise) 16-10, 91-97; 16-11, 88-94; 17-1, 87-94 ; 17-3, 96-103.
- Masuoka Takashi (1997), "Hyôgen-no shukansei" (Subjectivité des expressions), in Takubo Y.(ed) *Shiten to gengo kôdô* (Point de vue et comportement langagier), 1-11, Editions Kuroshio.
- Watanabe Minoru (1991), " 'Wagakoto / Hitogoto' no kanten to bunpôron" (Point de vue de la sphère de moi et de la sphère d'autrui et la grammaire), *Kokugogaku* (Linguistique japonaise) 165.
- Langacker, R.W. (1983), "Observations and speculations on subjectivity", J.Haiman (ed) *Iconicity in Syntax*, 109-150, J.Benjamins.